

**DELIBERATION N° 18/479 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE
PORTANT ADOPTION D'UNE MOTION RELATIVE AU SOUTIEN
AUX TRESORERIES LOCALES****SEANCE DU 30 NOVEMBRE 2018**

L'an deux mille dix huit, le trente novembre, l'Assemblée de Corse, convoquée le 15 novembre 2018, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Guy TALAMONI, Président de l'Assemblée de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

Vannina ANGELINI-BURESI, Danielle ANTONINI, Guy ARMANET, Véronique ARRIGHI, François BENEDETTI, François BERNARDI, Valérie BOZZI, Pascal CARLOTTI, Jean-François CASALTA, Mattea CASALTA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Marcel CESARI, Catherine COGNETTI-TURCHINI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Jean-Louis DELPOUX, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Isabelle FELICIAGGI, Pierre-José FILIPPETTI, Pierre GHIONGA, Michel GIRASCHI, Francis GIUDICI, Stéphanie GRIMALDI, Julie GUISEPPI, Xavier LACOMBE, Paul LEONETTI, Jean-Jacques LUCCHINI, Pierre-Jean LUCIANI, Paul MINICONI, Jean-Martin MONDOLONI, Paola MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, François ORLANDI, Jean-Charles ORSUCCI, Marie-Hélène PADOVANI, Julien PAOLINI, Paulu Santu PARIGI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Laura Maria POLI, Pierre POLI, Louis POZZO DI BORGO, Joseph PUCCI, Catherine RIERA, Anne-Laure SANTUCCI, Marie SIMEONI, Pascale SIMONI, Jeanne STROMBONI, Julia TIBERI, Anne TOMASI, Petr'Antone TOMASI, Hyacinthe VANNI

ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

M. François-Xavier CECCOLI à Mme Valérie BOZZI
Mme Laura FURIOLI à Mme Pascale SIMONI
Mme Fabienne GIOVANNINI à Mme Nadine NIVAGGIONI
Mme Marie-Thérèse MARIOTTI à Mme Christelle COMBETTE
M. Antoine POLI à M. Jean-Charles ORSUCCI
Mme Juliette PONZEVERA à Mme Anne-Laure SANTUCCI
Mme Rosa PROSPERI à M. Petr'Antone TOMASI
M. Camille de ROCCA SERRA à M. Jean-Martin MONDOLONI

L'ASSEMBLEE DE CORSE

VU le Code général des collectivités territoriales, titre II, livre IV, IV^{ème} partie,

VU le règlement intérieur de l'Assemblée de Corse visé en son article 66,

VU la motion déposée par déposée par Mme Catherine COGNETTI-TURCHINI du groupe « Andà per Dumane »,

APRES EN AVOIR DELIBERE

Après un vote à l'unanimité,

ARTICLE PREMIER :

ADOPTE la motion dont la teneur suit :

« **CONSIDERANT** le transfert du recouvrement de l'impôt de nombreuses trésoreries notamment dans le rural vers les centres de Bastia et Corte,

CONSIDERANT que les emplois au sein de ces trésoreries se trouvent fragilisés,

CONSIDERANT que les trésoreries constituent un service public de proximité très important notamment dans le rural,

CONSIDERANT que ces trésoreries ont un rôle de conseil primordial notamment pour les petites communes (moins de 100 habitants),

CONSIDERANT que de nombreuses personnes en Corse du fait de leurs âges ou de leurs revenus ne pourront pas avoir accès à un service dématérialisé,

CONSIDERANT que la loi Montagne préconise de réévaluer et renforcer les services publics de proximité,

L'ASSEMBLEE DE CORSE

SOUTIENT le personnel de la Direction Départementale des finances publiques dans leur volonté de maintenir un service de proximité, en maintenant l'intégralité des missions des trésoreries rurales.

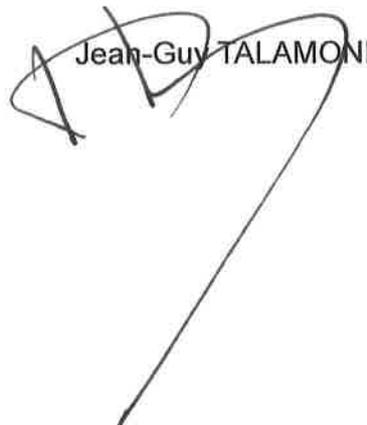
S'ENGAGE à défendre le maintien en activité des trésoreries qui sont indispensables tant aux usagers qu'aux communes surtout dans le monde rural. »

ARTICLE 2 :

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité de Corse.

Ajaccio, le 30 novembre 2018

Le Président de l'Assemblée de Corse,


Jean-Guy TALAMONI

Accusé de réception

Objet	SOUTIEN AUX TRESORERIES LOCALES
Identifiant acte	02A-200076958-20181130-027368-DE
Identifiant interne	027368
Date de réception par la préfecture	6 décembre 2018
Nombre d'annexes	0
Date de l'acte	30 novembre 2018
Code nature de l'acte	1
Classification	9.4

[Fermer](#)